

COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 27 MAI 2021

**1°-Lotissement du Val des Mothés : avenant au marché de l'entreprise SAS EUROVIA ATLANTIQUE**

Approbation d'un avenant au marché de l'entreprise SAS EUROVIA ATLANTIQUE 5 impasse des Frères Lumière - Bonchamp Les Laval – 53063 LAVAL relatif à des travaux complémentaires demandés par la Commune de Méral pour les travaux de viabilisation 1<sup>ère</sup> du Lotissement du Val des Mothés (déblais et remblais, travaux de voirie)

Avenant : 10 866.88 € HT – 13 040.26 € TTC.

Marché initial : 240 342.65 € HT – 288 411.18 € TTC

Marché final : 251 209.53 € HT – 301 451.44 € TTC.

Autorisation de signature de l'avenant avec l'entreprise EUROVIA.

**2° Restaurant scolaire**

**Marché pour la fourniture des repas**

Suite à l'avis de consultation publié le 17 mars 2021 relatif à la fourniture et la livraison de repas chauds au restaurant scolaire, l'offre de la Commune de Cossé Le Vivien est retenue :

Repas maternelle : 3.66 €

Repas primaire : 3.66 €

Repas adulte : 6.67 €

Forfait par livraison : 13.00 €

Autorisation de signature de l'acte d'engagement avec la Commune de Cossé Le Vivien pour la fourniture des repas pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023

**Tarifs des repas pour l'année scolaire 2021-2022**

Considérant l'augmentation du prix du repas par le prestataire de services et considérant les charges de fonctionnement des locaux et les charges de personnel pour le service,

Le prix du repas pour l'année scolaire 2021-2022 est fixé comme suit :

- Repas maternelle : 4.00 €

- Repas primaire : 4.00 €

- Repas adulte : 7.05 €

**3° Frais de scolarité des écoles publiques**

Demande de la Commune de Cossé Le Vivien pour les frais de scolarisation des enfants de Méral dans les écoles publiques de Cossé Le Vivien sur la base de 808.37 € par enfant pour 14 enfants de Méral soit un montant global de 11 317.18 € pour l'année scolaire 2020-2021. Accord pour le versement d'une contribution de 808.37 € par élève domicilié à MERAL pour les frais de scolarité de l'année 2020-2021.

#### **4° Convention de prestation de service**

Approbation de la convention de prestations de services pour l'entretien des bermes à Méral à passer avec la Communauté de Communes du Pays de Craon et la Commune de Méral pour les années 2021 -2024 sur la base de 34.5 kms, soit un remboursement annuel de 1 824.57 € pour l'année 2021.

#### **5° Logement 5 rue de Bretagne**

Résiliation du contrat de location au 31 mai 2021.

Le logement ne sera plus loué à compter de cette date.

#### **6° Personnel communal**

Création d'un emploi permanent d'agent technique polyvalent, cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques ou d'agent de maîtrise, avec mission de responsable des services techniques, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

#### **7° Commissions**

##### **Boucles de la Mayenne**

Bilan de la sortie Vélo avec 50 collégiens le 19 mai accompagnés de 20 bénévoles

Préparation de l'étape du dimanche 30 mai 2021 : équipe de 50 bénévoles

Partenariat de l'entreprise SPORTICAL : versement de 150 €

#### **8° Questions diverses**

##### **Fête de la musique**

Proposition d'animation par M. Le Texier le 19 juin – Accord de principe.